

ARRÊTÉ 2016/DGS - 10

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie Française,

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

Vu les avis favorables émis par les deux rapporteurs,

Vu la proposition du Directeur de thèse,

DÉCIDE,

Article 1 : La soutenance de thèse de Mme MAI Tepoerau sera présentée le :

Mercredi 25 mai 2016 à 08h30 Salle de visioconférence de l'ESPE, Université de la Polynésie française

Département : Sciences

Domaine: Chimie théorique, physique, analytique (CNU: 31)

Spécialité : Chimie des substances naturelles

Intitulé de la thèse : « Inhibiteurs du Quorum Sensing de Vibrio harveyi issus d'éponges de Polynésie française »

Article 2: La composition du jury est la suivante :

- Mme Nabila GAERTNER-MAZOUNI, Professeur des universités, équipe Syrex, UMR 241 EIO, Université de la Polynésie française, Tahiti, Polynésie française Examinateur
- M. Raimana HO, Ingénieur de recherche, équipe EIMS C3, UMR 241 EIO, Université de la Polynésie française, Tahiti, Polynésie française – Examinateur
- M. Jérémie VIDAL-DUPIOL, Chargé de recherche, équipe Syrex C3, UMR 241 EIO, IFREMER, Tahiti, Polynésie française Examinateur
- Mme Fabienne GUÉRARD, Professeur des universités, IUEM-UMR LEMAR, Université de Bretagne Occidentale, Brest, France Rapporteur
- M. Erwan POUPON, Professeur, UMR Biocis Chimie des Substances naturelles, Faculté de Pharmacie, Université de Paris Sud, France - Rapporteur
- Mme Cécile DEBITUS-VAUGLIN, Directeur de recherches, équipe EIMS, UMR 241 EIO, IRD, Tahiti, Polynésie française Directrice de thèse

Article 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université de la Polynésie Française est chargée de l'exécution du présent arrêté dans les conditions réglementaires en vigueur.

Punaauia, le 9 mai 2016

Le Président

Pr. Eric CONTE

<u>Destinataires :</u>
M. Le Président
M. le Directeur des Finances
MM. les membres du jury

M. le Vice-Président du Conseil scientifique M^{me} la Directrice de la Scolarité M. le Directeur de l'École Doctorale Rapports préalables de Mme F. GUERARD et M. E. POUPON

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE